

Distinction entre les titres de « Concepteur » et « Conseiller » Bâtiment Passif

Suite à votre formation et au passage de l'examen, vous allez devenir « diplômé Bâtiment Passif ». Le Passivhaus Institut, correcteur final de votre copie, a souhaité dans sa démarche valoriser les métiers du bâtiment. Aussi, si le diplôme est ouvert et accessible à tous, un léger distinguo s'opère entre les titres de « Concepteur » et « Conseiller ».

Le titre de « Concepteur » implique une formation initiale dans la construction, qui offre au candidat une vision globale du bâtiment et de ses équipements techniques. Une preuve de cette qualification (diplôme ou certificat) devra être fournie au Passivhaus Institut.

Si le candidat ne remplit pas les critères ci-dessus, le titre sera celui de « Conseiller ».

Dans les 2 cas, la valeur du diplôme reste la même. Le candidat pourra se prévaloir de la mention « diplômé Bâtiment Passif ». Les Concepteurs comme les Conseillers seront référencés pendant 5 ans dans la [base de données officielle](#), et les 2 pourront remplir le critère « formation » du dossier de candidature RGE.

A titre indicatif, voici la liste arrêtée par le Passivhaus Institut des métiers ouvrant au titre de « Concepteur » :

- Architecte
- Architecte d'intérieur
- Ingénieur génie civil
- Ingénieur de la construction bois
- Techniciens de la construction
- Maître Maçon
- Maître Charpentier
- Technicien génie civil
- Plombier diplômé
- Chauffagiste diplômé
- Spécialiste de la ventilation diplômé

Métiers ouvrant au titre de « Conseiller » :

- Ingénieur chimiste
- Ingénieur en électrotechnique
- Ingénieur en technique de production
- Ingénieur environnement ou en gestion des ressources
- Ingénieur de la construction durable
- Ingénieur environnement
- Techniciens gaz, eau ou électricité
- Menuisier
- Technicien en électronique
- Conseiller énergie
- Dessinateur
- Géomètre
- Fabricant de fenêtre
- Gérant
- Professions immobilières
- Economiste de la construction

Cette liste a une vocation indicative, son caractère n'est pas exhaustif.